

Le 15 décembre 2025

Monsieur Vincent Jeanbrun

Ministre de la Ville et du Logement

Monsieur le Ministre,

L'évaluation des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) des logements fait encore l'objet de critiques récurrentes, tant dans les conditions pratiques d'établissement que dans la pertinence de leur définition, notamment en ce qui concerne la valeur du coefficient de conversion de l'énergie primaire en énergie finale. Sur ce dernier point, j'avais sollicité à de nombreuses reprises votre prédécesseur, Valérie Létard, alors en charge du Ministère du Logement, afin d'obtenir de sa part la justification d'un facteur de conversion défavorable à l'électricité en France où celle-ci est quasi totalement décarbonée. La récente réduction de 2,3 à 1,9 démontre en fait l'absence de fondement scientifique, technique ou climatique pour la valeur de ce coefficient, qui résulte d'un arbitrage politique en défaveur du nucléaire, en Europe comme en France.

En effet, ce choix ne peut avoir été effectué sur des bases rationnelles et solides. L'appréciation des experts de PNC-France est fondée sur trois points incontestables :

1. Seule l'énergie finale est un indicateur pertinent de la consommation et des performances énergétiques du bâtiment. C'est seulement sur elle que le propriétaire ou l'occupant peut agir.
2. RTE souligne dans sa récente mise à jour de ses prévisions que la consommation d'électricité stagne depuis plusieurs années et que la trajectoire de décarbonation de notre économie n'est pas satisfaisante. Il en déduit la nécessité d'une électrification plus rapide, et il semble donc logique d'encourager la consommation d'électricité, de préférence au gaz.
3. On peut par ailleurs difficilement comprendre le coefficient attribué au gaz alors que notre approvisionnement passe de plus en plus par l'extraction de gaz de schiste, responsable d'émissions de méthane, un gaz à effet de serre puissant, et que le transport, avec liquéfaction puis gazéification est consommateur d'énergie.

La volonté exprimée de la France et de l'Europe de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre justifie pleinement la volonté d'électrifier les usages, y compris domestiques. Il me semble donc urgent de procéder à la correction de l'anomalie que nous dénonçons, afin d'encourager nos concitoyens à abandonner le gaz et le fioul au profit de l'électricité.

Vu l'importance du sujet pour une dizaine de millions de familles lourdement pénalisées par ce DPE, je vous saurai gré de le rendre cohérent avec les objectifs énergétiques et climatiques de la France. Je me tiens à votre disposition pour tout échange sur cette question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération, avec mon amical souvenir.

Bernard Accoyer

Président PNC-France

